



Parti socialiste des  
Montagnes neuchâtelaises  
psmne.ch

## **20.031 Convention cadre du Doubs**

### **Intervention de Annie Clerc-Birambeau au nom du groupe socialiste**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'agglomération urbaine du Doubs est un espace transfrontalier de plus de 70'000 habitants, créé en 2006 de la volonté de quatre communes (La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Morteau et Villers-le-Lac) et s'inscrivant dans une stratégie partenariale.

En 2018, elle s'est agrandie en englobant la communauté des communes du Val de Morteau, avenant qui nous a été soumis en janvier 2018.

Le rapport porte sur le renouvellement de la convention et nous rappelle brièvement les axes de développement qui portent principalement sur la mobilité. Ce sont souvent des projets de longue haleine qu'il faut suivre, pousser et faire remonter afin de les faire aboutir.

Ils portent principalement sur

- la desserte ferroviaire qu'on aimerait voir mieux servie ou adaptée en termes d'horaires, même si on vient d'obtenir un aller-retour supplémentaire,
- les infrastructures routières avec la route des micro-techniques pas encore entièrement terminée,
- le covoiturage à intensifier,
- et les chemins des rencontres favorisant la mobilité douce qui peinent d'ailleurs à se rencontrer. Côté suisse, il est inscrit dans le plan directeur cantonal, mais côté français la finalisation du tracé se heurte encore à quelques difficultés...

Des collaborations dans le domaine de la santé sont en discussion, et même si on en est au stade des analyses des coopérations possibles pouvant être mises en œuvre le groupe socialiste se demande si, à priori, cela ne serait pas plutôt du ressort du canton que des communes.

Les moyens sont modestes par rapport aux enjeux mais ils permettent malgré tout de faire avancer les dossiers.

Les députés sont appelés à se prononcer sur le renouvellement de la convention qui s'enrichit d'un alinéa supplémentaire qui a soulevé quelques réflexions dans notre groupe. En effet, l'article 9 introduit le renouvellement tacite de la convention dans 6 ans c'est-à-dire sans rapport nouveau adressé au Grand Conseil donc sans contrôle législatif sur cette convention et surtout sur l'évolution des activités qui y sont liées.

Les partenaires s'engagent à respecter leur devoir d'information sur le fonctionnement et les activités. À la Commission des Affaires extérieures de ne pas oublier de se rappeler au bon souvenir de l'agglomération urbaine du Doubs.

Ces remarques faites, le groupe socialiste soutiendra, néanmoins, à l'unanimité le projet de décret qui lui est soumis.

Je vous remercie.

Pour le groupe socialiste,  
**Annie Clerc-Birambeau**